

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 16/06/2021

**DENGUE À LA RÉUNION : L'épidémie** diminue mais reste intense.  
La campagne de sensibilisation sur les formes graves se poursuit.

Du 31 mai au 6 juin, 1 591 cas de dengue ont été confirmés (chiffre non consolidé). La baisse de l'épidémie est bien engagée toutefois la circulation reste très intense et supérieure aux années précédentes.

Toutes les communes **restent concernées par l'apparition de nouveaux** cas et des foyers de circulation de la dengue sont encore mis en évidence dans toute l'île. L'Ouest reste la région la plus impactée avec toutefois une baisse du nombre de cas ces dernières semaines. Dans les autres régions, la circulation reste active.

La campagne de communication « *La dengue, plus sévère que jamais, protégeons-nous !* » se poursuit cette semaine. **La préfecture et l'ARS** La Réunion sensibilisent les Réunionnais sur les formes graves de la maladie et les moyens de protection, et recommandent la plus grande vigilance **lorsqu'on** est malade pour limiter les complications.

### Situation de la dengue au 15 juin 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Les cas sont dispersés sur les 24 communes.

Dans l'Ouest, une baisse des cas est observée et représente 59% des cas (contre 70% les 2 semaines précédentes). Les cas sont principalement localisés à Saint-Paul, La Possession et Le Port.

Une augmentation de cas est notée dans le Nord (Saint-Denis et Sainte-Marie principalement) et le Sud (Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Louis et Etang Salé).

Dans l'Est, les cas se situent principalement à Saint-André.

Localisation des regroupements de cas :

#### REGION OUEST

- **Le Port** (SIDR Basse et Haute, Ariste Bolon, Saint Ange d'Oxile, Cœur Saignant Haut, Vieille ville, Epuisement, ZUP 1, Rivière des Galets)
- **La Possession** (Rivière des Galets, Moulin Joli, Halte là, Pichette, Saint Laurent, Sainte Thérèse, Cap Noir, Dodin, Ville, Camp Magloire, Ravine à Malheur, Le Vingt Septième, Dos d'Âne)
- **Saint Paul** (La rue Jacquot, Gare Routière, La Plaine, Bois de Nèfles, Le Ruisseau, Bouillon, Sans Souci, Centre-ville, Bellemène, Plateau Caillou, Le Petit Bernica, Fleurimont, Tamatave, l'Eperon, Saint-Gilles les hauts, Villèle, La Saline, Ermitage, Mont Roquefeuil, Carrosse, Trou d'eau, Les Filaos, Bruniquel, La Saline les Bains, Lotissement Gayette, L'Ermitage les Hauts, Lot Bellevue, Saint-Gilles-les bains, Les Aigrettes, Résidence Champagne)
- **Trois Bassins** (La Souris Blanche, Bois de Nèfles)

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021

- 22 773 cas confirmés
- 587 hospitalisations
- 3 330 passages aux urgences
- 12 décès directement liés à la dengue

- **Saint Leu** (Pointe des Châteaux, Ville, Dubuisson, Le Cap Lelièvre, Le Portail, Piton, Butor)

#### REGION SUD

- **Saint-Joseph** (La petite Plaine, Les Jacques, La Cayenne, Ville, Le Butor, Bois Noirs, Le Goyave, Langevin, Ligne Matouta)
- **Petit Ile** (La Ravine du Pont)
- **Saint-Pierre** (La Ravine des Cabris, Bois d'Olives, Lataniers, Chemin Stéphane, Concession, Basse Terre les Bas, Ville, La Cafrine, Grand Bois, Terre Rouge)
- **Les Avirons** (Barouty, Ravine Sèche)
- **L'Etang Salé** (Les Canots)
- **Le Tampon** (Trois Mares, Bras de Pontho, Henri Roussel)

#### REGION NORD

- **Saint-Denis** (Les Bambous, Ruisseau Blanc, La Bretagne (partie Basse et Haute), Ilet à Source, Domenjod, Sainte Clotilde, Le Chaudron, Moufia, Vauban, Butor, La Providence, La Source)
- **Sainte-Marie** (Les Orchidées, La Grande Montée, Les Gaspards, La Convenance)
- **Sainte-Suzanne** (Bel Air, La Marine)

#### REGION EST

- **Saint-André** (Cambuston, Mille Roches)
- **Bras Panon** (Rivière du Mât, Les Vacoas, Les Avocats)
- **Saint-Benoit** (Chemin Morange)
- **Sainte-Rose** (Ville)

La campagne « La dengue, plus sévère que jamais, protégeons-nous ! » se poursuit cette semaine

Cette année, de nombreuses formes graves de la dengue sont recensées et peuvent conduire à des hospitalisations ou à des décès. Lancée le 7 juin, la campagne vise à sensibiliser les Réunionnais sur les formes graves de la maladie et les recommandations à suivre quand on est malade pour limiter les complications.

Les formes sévères de la dengue touchent aussi bien les nourrissons, les enfants, les adultes, et les personnes âgées.

Les formes graves surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des comorbidités.

Retrouvez de nouveaux outils de communication sur les pages Facebook ARS et de la préfecture, notamment :

la vidéo Témoignage de Robert ayant contracté la dengue et ayant connu notamment des complications importantes liées à sa vue ; Il invite la population à se protéger et à être très vigilante face à cette maladie.



### Recommandations pour lutter contre la dengue

**Il suffit d'une seule** piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent à la population de :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques, **y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes** pour protéger son entourage (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs).

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

Continuez à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...) et **réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse** médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

## SI VOUS ETES MALADE DE LA DENGUE

- **Continuer à vous protéger contre les piqûres de moustiques** en utilisant des répulsifs ou une moustiquaire pour éviter qu'un moustique vous pique et transmette la maladie à vos proches.
- **Afin de prévenir les formes graves de la dengue, il vous est recommandé de :**
  - Surveiller votre état de santé, surtout entre le 4<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour de la maladie
  - Consulter leur médecin traitant ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants :
    - o douleurs abdominales sévères
    - o vomissements persistants
    - o impossibilité de s'alimenter/s'hydrater
    - o grande fatigue
  - Vous **rendre à l'hôpital en cas de dégradation de** votre état de santé notamment si vous avez les signes suivants :
    - o apparition de signes digestifs,
    - o sensation de mal être,
    - o vertiges importants, forte diminution de la pression artérielle, accompagnée d'agitation, de pâleur et de perte de conscience
  - **Consulter sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord**, en cas de :
    - o complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue)

Les formes graves de dengue touchent tous les âges : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies. Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin sur la prise de **paracétamol**.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974